



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R.28 et R.101 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA2213779J du ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2022 ;

Vu le tirage au sort des emplacements d'affichage effectué le 20 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 20 mai 2022 par le représentant de l'État.

Pour la 2ème circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Monsieur MAILLOT Olivier	Madame Corinne MARTIN
2	Monsieur LACREUSE Jacques	Monsieur PELLERIN Alain
3	Monsieur LACRESSE Emmanuel	Madame SADOUNE Sonia
4	Madame AJDIR Nora	Monsieur AJDIR Mohamed
5	Monsieur PEZZETTA Patrick	Madame LABARRE Gillot Aurélie
6	Monsieur HABLOT Stéphane	Madame AL KATTANI Marie
7	Monsieur DAMAMME Eric	Madame VICENTE Ana
8	Monsieur BOUSSUGE Anselme	Madame DE SAULIEU Camille
9	Monsieur FLAUS Florian	Monsieur FLAUS Kévin
10	Monsieur MANFREDI Vincent	Madame DELUCE Marie-Claude

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 20 mai 2022

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Julien LEIGOFF